

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JANVIER

ELECTIONS SÉNATORIALES du 5 janvier 1888

CANDIDATS CONSERVATEURS

- M. LE GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ M. BLAVIER M. LE BARON LE GUAY Sénateurs sortants

LE RÉVEIL

Les monarchistes ont des candidats dans presque tous les départements appelés à voter le 5 janvier.

Ce fait, qui ne semblerait que naturel si le parti conservateur avait toujours été aussi énergiquement, aussi constamment fidèle à lui-même, indique un esprit nouveau de résolution et d'activité qui rendra l'espoir et la confiance dans l'avenir à plus d'un électeur méfiant ou timide, hésitant ou sceptique.

— Qu'avez-vous à mettre à la place de la République ?

Hardiment nous pouvons répondre, en montrant partout nos candidats et nos électeurs, qui, le 5 octobre 1885, étaient déjà la moitié de la France : « La Monarchie, non en rêve, mais en chair et en os ; la Monarchie avec un Chef respecté de ses ennemis eux-mêmes, parce qu'ils sentent son bras partout ; la Monarchie dès aujourd'hui organisée pour la résistance contre tous les exploités du pouvoir ou de l'anarchie qui, à force d'audace et de persévérance, ont réussi à s'emparer de la France.

A cette audace, à cette persévérance, le parti monarchique répond en acceptant la lutte même, j'allais dire surtout, là où les chances lui paraissent le plus inégales ; car c'est là qu'il lui importe le plus de manifester son existence, sa foi en lui-même, et sa vitalité.

Ainsi en est-il de l'élection du 5 janvier, où le suffrage restreint est soumis à une loi qui assure la victoire aux candidats républicains, partout où les conseils municipaux des villes ne sont pas acquis aux conservateurs, c'est-à-dire dans la plupart des départements.

Il en est du vote des travailleurs de la campagne comme du fruit de leur travail : l'un et l'autre sont sacrifiés aux prétentions des ouvriers des villes.

La République a toujours été et restera toujours, quoi qu'elle en dise, l'ennemie naturelle du paysan.

Le parti monarchique n'en affronte pas moins le suffrage des députés sénatoriaux ; et ce qu'il fait en ce moment, il le fera désormais dans chaque élection : municipale, départementale ou législative. La poussée vient d'en haut et les plus indolents la subiront.

C'est le réveil du parti conservateur.

Une grande espérance luira sur la France, si Celui de qui notre pays, divisé, exploité, deshonoré, ruiné, attend le salut, est enfin servi par des hommes de lutte ; — et cette espérance s'accomplira bientôt, si tous les conservateurs, suivant les exemples de zèle et d'abnégation qui leur seront donnés, montrent qu'ils ont compris que l'intelligence de la vérité et les viriles résolutions, pour produire leurs fruits, doivent s'incarner dans une action permanente, infatigable.

Les meilleures pensées, les plus généreux sentiments et les plus féconds ressemblent au grain qui demeure stérile, si on ne le dépose dans une terre préparée avec soin, si on ne le cultive pendant sa croissance.

Des actes, des actes, et encore des actes, ou nous croupirons éternellement dans notre honte et notre misère.

Les actes même ne suffisent pas, il faut, en les accomplissant, la foi dans sa propre action.

Où, en vérité, nous doutons trop de nous-mêmes, trop de nos forces, trop du fruit de nos œuvres et de nos efforts. L'esprit de devoir sans la vivacité de l'espérance, c'est

la résignation, admirable peut-être, mais ce n'est pas la conquête assurée seulement par une foi ardente, la foi de Colomb à la recherche du nouveau monde : Novus ordo rerum.

C'est le doute éternel qui relâche tous les ressorts de la volonté, affaiblit toutes les puissances de l'âme, engourdit toutes les énergies d'un parti, d'un peuple.

Croyons au temps des semailles, croyons à la moisson future.

Et nous récolterons.

JULES DELAHAYE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A LA SALPÊTRIÈRE ET AU VAL-DE-GRACE

M. Carnot a fait vendredi, dans l'après-midi, sa première sortie officielle.

Il a visité la Salpêtrière et le Val-de-Grâce. Il était accompagné du ministre de la guerre, du général Saussier, du général Brugère, etc., et a été reçu, au Val-de-Grâce, par le docteur Poncet, médecin-chef, assisté de tout son personnel.

Le Président de la République a parcouru toutes les salles de l'hôpital, remettant à quelques-uns des malades les médailles du Tonkin et les médailles militaires qui leur étaient décernées.

Le ministre de la guerre a présenté à M. Carnot M^{me} Marie de Moissac, supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il lui a fait connaître qu'elle avait quatre-vingt-deux ans et qu'elle comptait cinquante-quatre ans de service dans les hôpitaux, dont trente-trois ans au Val-de-Grâce, pendant lesquels il y a eu cinq épidémies.

Le Président de la République a félicité M^{me} de Moissac d'une aussi longue carrière tout entière de dévouement et d'abnégation et lui a dit qu'elle avait bien mérité la croix de la Légion d'honneur.

M. Carnot avait auprès de lui le docteur Badour, médecin principal de première classe à l'état-major de la place de Paris, qu'il venait d'élever à la dignité d'officier de l'ordre ; il lui enleva, en souriant, le ruban rouge qu'il portait à la boutonnière de sa

redingote et le plaça lui-même sur la guimpe de la religieuse ; puis se retournant vers le docteur, il lui donna les insignes d'officier de l'ordre, en ajoutant : « Ne m'en veuillez pas de ce petit changement. »

On a beaucoup applaudi à ces deux distinctions, et le Président de la République a été acclamé par tous les assistants.

Il s'est arrêté ensuite assez longtemps dans la chambre du général des Plats, dont la convalescence est en bonne voie, et il a vivement félicité le capitaine Bouchage, dont on sait la belle conduite au Tonkin.

Cet officier est traité en ce moment au Val-de-Grâce pour la fracture d'une jambe, blessure reçue en janvier dernier au combat de Ba-Dinh.

M. Carnot, à la Salpêtrière, a remis la croix de la Légion d'honneur à M^{lle} Nicolle, qui dirige depuis trente-cinq ans l'infirmerie et soigne les épileptiques.

M^{lle} Nicolle a été tellement émue qu'elle a perdu connaissance pendant quelques instants.

M. Carnot lui a dit qu'il était heureux de récompenser le dévouement opiniâtre avec lequel elle s'est consacrée à l'éducation des petites filles idiotes et épileptiques. Il a ajouté qu'il avait tenu à lire intégralement le rapport à la suite duquel un prix Montyon lui a été accordé.

Il a terminé ainsi : « La récompense qui vous est accordée marque l'intérêt que le gouvernement de la République prend à vos services. Elle sera un encouragement pour vos compagnes et pour vous-même à continuer l'œuvre que vous avez si bien commencée. »

L'égalité de Pimpôt

Le Centenaire de 1889 approche et, comme nous l'avons dit, les républicains s'apprentent à le fêter. Ils nous annoncent « une ère nouvelle ». Ce qu'elle nous en offrira, nous le savons déjà ; si quelques-uns l'ignorent, le Conseil municipal de Paris se charge de leur apprendre.

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Le concierge de l'habitation, ayant été prévenu, les attendait avec la voiture. Par un aimable entantillage, Madeleine fit promettre à Mina de ne pas regarder du côté droit, lequel offrait des échappées sur la mer, voulant lui ménager un splendide coup d'œil d'ensemble. Celle-ci, malgré les taquineries des autres membres de la société, tint sa parole. A l'arrivée, il était heure de s'habiller, le dîner allait sonner.

Mina portait, pour la première fois, une robe d'étoffe légère, mais toujours noire, qui faisait valoir sa taille flexible. Cédant aux instances de son amie, depuis quelque temps elle avait adopté une légère frisure qui, sans le couvrir, estompait son front élevé et son cou mince et blanc. Avec le rayon d'une douce joie dans les yeux, elle était charmante. En entrant dans la salle à manger, la jeune fille rougit sous le regard admiratif d'Ives Kerven et s'empessa de prendre la place qui lui était destinée.

Des loeurs orangées commençaient à escorter

le soleil au moment de disparaître à l'horizon, lorsque Madeleine fit signe à Mina de s'esquiver du salon, où elles se tenaient depuis un quart d'heure. Dans le vestibule, M^{lle} Abril revêtit sa compagne d'un ample capulet en se munissant elle-même d'un semblable vêtement ; puis elles sortirent.

La villa, d'un goût moderne, n'avait de remarquable qu'une large marquise formant en même temps terrasse. Bien que située à vingt-cinq pas de la mer, dont le roulis se faisait entendre, on ne pouvait apercevoir celle-ci du rez-de-chaussée, protégé par la falaise ; mais, au premier étage, la vue était magnifique ; aussi, dans les chaudes soirées d'été, la vaste chambre attenante à la terrasse devenait le véritable salon de la famille.

Les deux jeunes filles suivirent un sentier entre les arbustes ; leurs pieds faisaient crier le sable fin ; elles eurent bientôt franchi la grille et longèrent la falaise. Des tamaris, au feuillage vaporeux, se courbaient sous la brise. Au bout de quelques minutes, M^{lle} Abril, entourant sa compagne du bras droit, de la main gauche lui couvrait les yeux, en lui disant : — Fermez-les.

Mina obéit en souriant. Une bouffée d'air salé lui arriva en plein visage, et la modulation des vagues se précisa à son oreille. Bientôt, appuyée à un fragment de roc, elle sentit le bras de

Madeline se détacher :

— Ne les ouvrez pas encore, s'écria celle-ci en se rejetant en arrière... Maintenant, faites-le...

M^{lle} Klarz souleva ses paupières abaissées, mais le mot joyeux qu'elle allait prononcer se changea en un cri d'extase ; la jeune fille leva les mains, puis resta silencieuse... Le spectacle était d'une incomparable magnificence ! A gauche, Honfleur et le phare de Fatouville sortaient de l'onde ; à droite, Le Havre allumait ses cordons de gaz ; devant elle, à l'horizon, le soleil noyait ses feux dans l'immense Océan... Toutes les leurs fulgurantes, toutes les clartés sans pareilles qui lui font cortège empruntaient à la mer un reflet adouci, mais toujours resplendissant. De plus, brochant sur le tout, les vagues roses, vertes, oranges, déferlaient en crêtes dont la mousse blanche retombait avec mollesse, ou bien encore bondissaient sur les galets avec de petites colères vite apaisées. Par-ci par-là, une voile tachetait le flot, un oiseau de mer rasant la lame en criant, un paquebot striait de rouge ou de bleu l'écumé verdâtre.

Mina ne vit aucun de ces détails, mais elle en saisit le sublime ensemble.

— Oh ! beauté ! s'exclama-t-elle enfin, les bras toujours tendus vers l'horizon.

Ce qu'il y avait en elle de soif extinguable du grand, de l'infini, put se désaltérer à pleine

coupe... Une impression délicieuse bătait les mouvements de son cœur ; et, sans qu'elle en eût conscience, des larmes d'une douceur inexprimable coulaient sur ses joues brûlantes.

Madeline avait eu raison, il valait mieux recevoir cette impression émouvante, inoubliable, tout d'un coup, en plein cœur... A cette pensée, son regard se détournait, avidé de sympathie ; elle était seule... M^{lle} Abril, comprenant ce qu'elle avait la solitude dans les grandes émotions pour les natures de la trempe de Mina, s'était éloignée... à dix pas seulement, vers l'angle de la falaise, d'où elle pouvait jouir. — l'intuition suppléant au regard — de l'émerveillement de son amie.

Pourquoi et comment, dans les circonstances où notre âme reçoit un choc véritable, les ombres aimées surgissent-elles comme des témoins ? Qui pourrait dévoiler les fils mystérieux rattachant nos tendresses aux jouissances de notre cœur ? Quoi qu'il en soit, la mélodie du flot rappela à l'Alsacienne celles que son père faisait éclore sous ses doigts à Strasbourg, à l'ombre des vieux piliers de la cathédrale, ou dans le silence voulu du foyer domestique. Puis, un souffle puissant l'attira vers celui dont toute beauté est une émanation suprême, et sa vocation d'artiste lui apparaissait dans sa plénitude, Mina la sentit bénie, consacrée par Dieu lui-même.

— Mademoiselle Madeleine ? appela-t-elle enfin,

Les principes de 1789 proclament l'égalité de tous devant l'impôt, « l'ère nouvelle » fera payer l'impôt à quelques-uns seulement.

Le budget parisien exempt de l'impôt tous les loyers au-dessous de 500 fr., de sorte qu'« en 1888, sur 844,484 locaux imposables, 624,429 seront exempts ». On arrive à faire supporter plus des deux tiers de la contribution mobilière par un très petit nombre d'habitants de Paris. L'exemption devient alors presque la règle, les uns paient tout, les autres rien.

624,429 locaux imposables ne seront pas imposés, d'où il résulte que toute la charge sera supportée par une minorité de 490,352 locaux.

En admettant qu'il y ait trois habitants par loyer, il se trouve que 4 million 863 mille 387 habitants seront exempts d'impôts.

Tout le poids de la contribution mobilière retombe sur 230,000 citoyens. Voilà comment les purs entendent l'égalité.

Le Temps a protesté au nom des principes et au nom de la loi si ouvertement violée. La Justice lui crie : Attention ! si la décision du Conseil municipal est annulée, la masse des électeurs saura à qui elle est redevable de payer des impôts. Après cet avertissement menaçant, la Justice daigne discuter la question de droit et raisonne ainsi :

« De grâce, ne confondez pas le droit avec la loi, la justice avec la légalité, ne confondez pas l'équité avec tel arrêt du conseil d'Etat. »

Le Temps est stupéfait. Sous la République, il n'y a pas d'autre droit que la loi votée par la majorité, c'est le peuple qui crée le droit, Gambetta l'a dit cent fois. En dehors du suffrage populaire il n'y a rien, la Justice le sait bien. Mais elle s'en moque ! S'il lui plaît qu'il en soit ainsi, que lui importe le reste ? D'ailleurs, ajoute-t-elle, le fait confirme ici le droit.

« Chaque jour, écrit-elle, chaque jour, dans les plus petites communes, cette loi (celle de 1852) est violée, ouvertement, volontairement, sous les yeux du contrôleur des contributions, qui laisse faire et qui fait bien. »

Ce n'est que trop vrai, et la nouvelle répartition des propriétés bâties le prouve le plus clairement du monde. Les conservateurs sont surtaxés, les républicains sont détaxés. Cela se fait couramment. Le Temps pousse des gémissements à fendre l'âme.

« L'aveu de la Justice est d'une haute gravité, à ce point de vue, dit-il, car il projette une vive lumière sur des empiétements qu'on n'avait pas cru si considérables. L'unité de la loi est en train d'être brisée, l'action du gouvernement se voit dédaignée, l'Etat se laisse morceler en une infinité de petits Etats, et, si les citoyens veulent chercher aide et protection auprès des pouvoirs institués pour les protéger contre les tyrannies locales, ils crient dans le désert ; ils en arrivent à « ne plus oser » se plaindre.

« Le mal dont nous souffrons, le voilà. L'absence de majorité à la Chambre a fait l'absence du gouvernement ; l'absence de gouvernement nous mène droit à l'illégalité et à l'arbitraire. Si le pays ne se ressaisit pas, si les républicains de gouvernement ne font pas un effort suprême, il ne reste plus qu'à voiler la statue de la loi. »

Le pays fera bien de se ressaisir ; qu'il commence d'abord par saisir la République et la jeter par terre ; sinon, écrasé par l'arbitraire, il court à la ruine.

H.-A. MARTIN.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 1^{er} janvier.

L'allure du marché est hésitante et les transactions sont rares. Le 3 0/0 clôture à 81 07 et le 4 1/2 0/0 à 107.20.

L'action du Crédit Foncier est solidement tenue à 1.401.25. L'émission faite par cette société de 230.000 Bons à Lots de 100 francs avec des lots remboursables à 200 francs a été très bien accueillie par le public. Il a été souscrit plus de 818.000 Bons.

La Société Générale cote 433.75. En examinant le dernier bilan on constate que les résultats de l'exercice ont été fort satisfaisants.

La Banque d'Escompte cote 460.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Le Crédit Lyonnais sans affaires repard 3 80 à 572.50.

Le Corinthe cote 250. Un arrangement a été conclu avec le Comptoir d'Escompte afin de faciliter le placement des obligations ; il est à craindre que cet établissement n'ait à regretter les avances consenties jusqu'à ce jour, car le public semble de plus en plus vouloir se désintéresser de cette affaire.

L'action de Panama est fermement tenue à 321.25. Les baissiers voient avec inquiétude approcher la liquidation et l'obligation pour eux de racheter à des cours élevés des titres vendus à bas prix.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont un marché très actif et donnent lieu à des négociations très suivies.

La Transatlantique cote 328.75.

On cote à 346.25 les obligations du Crédit Foncier mutuel de Russie. Il semble que l'épargne doive se tenir éloignée de ce titre étant donné les circonstances qui peuvent, d'un moment à l'autre, amener des complications.

Il est regrettable que des banquiers français introduisent sur le marché des titres comme ceux du Minnesota et Nord-Ouest (Etats-Unis). Outre que ces titres sont trop lourds pour l'épargne, l'intérêt qu'ils produisent n'est nullement en rapport avec les risques d'un placement aussi aléatoire.

Le marché des actions de nos chemins de fer est sans grande variation. Les obligations sont très recherchées.

LE CALENDRIER

Savez-vous en vertu de quelle supputation nous entrons dans une année nouvelle ?

Le calendrier moderne ne court que depuis trois cents ans.

Jusqu'au seizième siècle, nos pères ont fait le compte du temps d'après le calendrier de Jules César.

Mais cet ancien calendrier Julien ne coïncidait pas exactement avec les époques, telles que les règle le cours des astres.

Aussi, déjà, en 1414, au concile de Constance, fut-il question d'une réforme que Roger Bacon avait démontrée nécessaire. Le pape Jean XXIII accueillit cette idée. Mais elle ne fut utilement poursuivie que par Sixte IV ; encore les études que celui-ci fit commencer par ses astronomes furent-elles interrompues. Un siècle plus tard, le concile de Trente émit un vœu très pressant pour l'établissement d'un calendrier nouveau : cette réforme fut définitivement l'œuvre de Grégoire XIII.

En 1582, l'équinoxe se trouvait, par suite des erreurs anciennes, avancé de dix jours. La date officielle ne concordait plus avec le phénomène désigné !

Le Pape décida que ces dix jours seraient supprimés.

Dans son bref de promulgation (paragraphe 4), Grégoire XIII déclare « que selon les principes adoptés comme base de réforme, le nouveau calendrier est établi de telle sorte, que jamais dans l'avenir il ne soit exposé à subir aucun changement. » Et, ce qui établit la valeur scientifique de la réforme grégorienne, c'est que l'assertion de Grégoire XIII est demeurée rigoureusement exacte, en regard du nouveau progrès de la science astronomique.

Les Gréco-Russes n'ont pas admis cette réforme qu'il leur était dur d'emprunter à Rome ; ils ont retenu le système Julien ; c'est ce qui explique l'écart qui va grandissant chaque année entre leur calendrier et le nôtre.

Mais, en dehors d'eux, le monde civilisé s'est rangé sous les lois nouvelles.

L'Italie et la France adoptèrent tout d'abord la réforme. L'Allemagne catholique y souscrivit deux ans après, sous l'influence de l'empereur Rodolphe II. L'Allemagne protestante ne s'y rangea qu'en 1600. Le Danemark, la Suède et la Suisse imitèrent cet exemple : quelques cantons suisses résistèrent plus longtemps. L'Angleterre accepta le calendrier commun en 1752. En somme, le monde civilisé sauf la Russie vit aujourd'hui tout entier sous l'empire de la réforme grégorienne.

La Révolution voulut à son tour modifier le compte du temps, introduire un calendrier nouveau.

La première République avait été proclamée en France à l'équinoxe d'automne ; on voulut dater de cette époque le monde nouveau : un décret fut rédigé le 3 octobre. L'article 7 est ainsi conçu :

« L'ère des Français commence à la fondation de la République, c'est-à-dire au 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, le jour où le soleil est arrivé au vrai équinoxe d'automne en entrant dans le signe de la Balance, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin selon l'Observatoire de Paris. »

Le rapporteur de la commission spéciale, Fabre d'Églantine, s'exprimait ainsi :

« Les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges de l'un et de l'autre, encom-

braient chaque page du calendrier en usage parmi nous. Vous avez reformé ce calendrier, lui en substituant un autre. Un long usage du calendrier grégorien avait rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'imaginaires, sources d'erreurs religieuses. Il était donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance la réalité de la raison et au prestige sacerdotal la vérité de la nature ! »

Donc, par décret du 24 novembre, l'année fut divisée en douze mois égaux qui reçurent leur nom de leur condition climatérique ou de leurs productions ; chaque mois eut trois décades. Aux saints de chaque jour détrônés, succédèrent la carotte, le porc, etc.

Or combien a duré cette ingénieuse combinaison ?

Quatorze ans.

Le 22 fructidor an XIII, c'est-à-dire le 9 septembre 1805, Napoléon prescrivit qu'à dater du 1^{er} nivôse, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1807, l'ancien calendrier serait rétabli en France.

A part toute autre considération, un motif intrinsèque s'opposait à ce que le calendrier révolutionnaire pût jamais se propager, s'étendre aux autres nations.

Arago l'avait très judicieusement mis en lumière. C'est que les faits agricoles et météorologiques varient suivant les climats, et que les désignations, plus ou moins exactes ici, se trouveraient ailleurs peu justifiées.

Arago avait raison : les petits pois ne fleurissent pas partout au même moment ; tandis que les vieux patrons du calendrier peuvent être fêtés sans considération des latitudes. — L. DE LA BRIÈRE. (Soleil.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

En nous quittant, l'année 1887 a voulu, avant de tomber dans l'abîme des siècles, nous laisser un souvenir glacé de ses dernières heures. Subitement le thermomètre est descendu en plein jour à 6 degrés au-dessous de zéro. La nuit qui a vu commencer 1888 sera sans doute, il faut l'espérer, la plus froide de cet hiver ; il n'y avait pas moins de 40 degrés.

Avec cette température, l'aurore du premier jour de l'année s'est levée sous un épais manteau de glace.

Malgré ce froid intense, les cris des marchandes des traditionnels *échaudés* se sont fait entendre dès cinq heures du matin, au moment où chacun reposait encore, excepté les enfants que l'approche des étrennes tenait en éveil.

Mais si les uns redoutaient le froid, d'autres s'en félicitaient au contraire ; car, depuis huit heures du matin jusqu'au soir, les prairies de Varrains n'ont pas cessé d'être sillonnées en tous sens par les patineurs. Beaucoup de groupes de traîneaux. Le coup d'œil était fort joli.

D'un autre côté, la ville présentait un aspect animé ; toutes les rues, bien que gelées,

en faisant deux pas vers la falaise.

Celle-ci montra son visage radieux, éclairé par les derniers feux du couchant.

— Merci, merci, murmura sa compagne, l'entourant de ses bras, combien je vous suis reconnaissante !

— N'est-ce pas beau, émonvant ?

— Oui, répondit simplement son interlocutrice, en serrant sa main avec force.

Les deux jeunes filles, restant enlacées, s'appuyèrent de nouveau au rocher.

Le ciel s'assombrissait ; quelques raies rouges, semblables à de larges rubans de feu, rapprochaient l'horizon ; les premières étoiles apparaissaient dans l'azur violacé. Le spectacle changeait sans rien perdre de sa magnificence. Le vent s'était élevé et le roulis revêtait un charme singulièrement pénétrant. Sous les capulets, les cœurs battaient à l'unisson. Pour ces chercheuses d'idéal, il y avait dans l'ampleur de cette scène, dans sa grandeur sereine et puissante à la fois, un enivrement rempli de douceur.

Un bruit de voir les arracha à cette contemplation silencieuse, leur société les rejoignait.

— Eh bien ! mademoiselle Wilhelmine, que dites-vous de la mer ? interrogea l'as Kersen en s'approchant du rocher.

La jeune fille tourna vers lui son visage ému et rayonnant.

— Je la trouve divine ! s'écria-t-elle.

— Elle vous a chanté une cantilène ce soir, car son flot roucoule avec grâce ; mais ne vous y fiez pas, c'est une capricieuse aux emportements terribles ! Il faudrait la surprendre au milieu d'une tempête ; alors, sa tragique beauté resplendit d'un éclat superbe...

— Oh ! je préfère l'avoir vue, pour la première fois, dans son calme majestueux.

— Demain, reprit Madeleine, — car nous abandonnons Le Havre, — nous irons voir les rochers de la côte ; nous passerons la journée entière sur les galets ; c'est contenu, n'est-ce pas, maman ?

— Oui, ma chérie.

— De véritables nymphes des eaux... quel dommage de ne pouvoir rester pour vous servir d'escorte !

— Bab ! nous nous passerons d'escorte, répondit Madeleine en riant ; en tous cas, Joseph est là, un garde du corps irréprochable, j'espère... La journée sera courte, soupira-t-elle, mais vous reviendrez ici aussitôt notre installation faite, n'est-ce pas ?

— Oui, dit avec amabilité M^{me} Avril, et vous amènerez la petite Rosen, l'air de la mer lui fera du bien.

— Elle s'amusera tant avec les coquilles du sable, ajouta sa fille.

Mina serra la main de Madeleine, et s'adressant

à son hôtesse :

— Combien vous êtes gracieuse à notre égard, madame !

La journée du lendemain fut délicieuse : les jeunes filles, usant de leur liberté, gravirent les falaises, grimperent aux rochers, puis se reposèrent sur le sable, aspirant les effluves salins, en échangeant leurs pensées. La dilatation heureuse, provoquée par les beaux spectacles de la nature, prédisposait à l'épanchement ; de ce jour, la sympathie existant entre elles se changea en véritable affection.

Il est des personnes que nous connaissons depuis longtemps, avec lesquelles nos rapports sont fréquents, journaliers peut-être, qui, cependant, resteront toujours pour nous de simples connaissances ; tout au contraire, à première vue parfois, certaines individualités nous inspirent un vif attrait dont la cause nous échappe d'abord. M^{lle} Avril et la jeune maîtresse de musique devaient éprouver cette réciproque sympathie à plus d'un titre. Naturelles, sincères toutes deux : Mina, par l'instinct et l'éducation ; Madeleine, par fierté et dédain de toute bassesse, elles purent s'apprécier dès la première entrevue. Cependant, à ces natures contenues, il fallait le partage des mêmes émotions, du même enthousiasme, pour les mener aux délices de l'expansion.

En regardant la vague mourir à leurs pieds, en

cherchant les coquillages roses, elles se recontraient leurs impressions et quelque peu de leurs rêves. Madeleine surtout dont, à son insu, un sentiment nouveau avait adouci la superbe, soulevait un coin de voile jeté jusqu'alors sur son âme. Habitée au monde dès l'enfance, mais trop perspicace pour fonder le moindre espoir sur l'échange banal de jolies choses qui s'y disent, elle avait renfermé, par respect pour l'amitié et pour elle-même, tous les trésors d'affection que révélait sa vitalité généreuse. « Mais aussi, quelle fête, disait-elle, de pouvoir laisser parler son cœur ! »

Mina buvait ces paroles : une amie de son âge, si noble et si sincère ! c'était un de ces dons parfaits pour lesquels il faut avoir travaillé et souffert.

Ce fut en bâtissant de magnifiques projets que l'on revint à Rouen ; mais le vie ressemblait souvent à la reine d'Ithaque ; il n'est pas rare que le lendemain prenne plaisir à défaire ce qu'a tissé le jour, sans s'inquiéter si l'œuvre était bonne et joyeuse.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 3 janvier,

Le Fiacre 117, comédie en 3 actes.

Le Feu au Couvent, comédie.

étaient sans cesse traversés par les équipages et les piétons. Dans l'après-midi, la température s'étant subitement radoucie, chacun s'est empressé de sortir pour porter ses vœux d'heureuse année aux parents, aux amis, aux bienfaiteurs.

Vers cinq heures, une pluie fine et glaciale a commencé à tomber, formant sur le pavé un épais verglas. On nous signale un soldat en congé qui s'est cassé la jambe en rentrant chez lui, rue de Fenet.

Cette pluie n'a pas duré, et l'atmosphère, se radoucissant de plus en plus, verglas et glace ont fondu subitement.

Ce matin, le baromètre est arrivé à pluie ou vent et le thermomètre marquait 7 degrés au-dessus de zéro. On se sent respirer à l'aise; la Loire charrie moins de glaçons, on peut espérer un dégel. C'est un vœu bon à former pour le commencement de l'année, et nous l'adressons à tous nos lecteurs, en accompagnant ce souhait de bien d'autres, pour leur bonheur.

Hier, M. Comber a reçu, à l'Hôtel-de-Ville, suivant l'avis officiel donné au journal, le Conseil municipal, les employés de la mairie et des diverses administrations. Le défilé de la procession a été vite fait; le Maire est descendu de son fauteuil, a replié son écharpe, et ça été tout.

Où donc sont les temps où les représentants de toutes les familles de Saumur allaient présenter leurs hommages au premier magistrat de la ville? La considération dont on entourait alors la personne du Maire témoignait de l'affection de ses administrés. Aujourd'hui, rien de semblable: chacun s'éloigne du représentant de la cité qui n'a plus les sympathies universelles, s'étant fait à tort le chef exclusif d'un parti.

ÉMOUVANT SAUVETAGE AU MILIEU DES GLAÇONS

Un jeune enfant, nommé Albert, âgé de six ans, jouait hier dimanche, vers 4 heures et demie, à la cale du quai de la Marine, lorsque, s'approchant trop près du bord, son pied glissa et, perdant l'équilibre, il fut précipité dans la Loire.

Le sieur Alfred Marillé, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Visitation, qui passait à cet instant sur le pont Cessari, aperçut le pauvre enfant qui se débattait au milieu des glaçons. Ne calculant pas le danger, Marillé ne fit qu'un bond vers l'escalier pour descendre à la cale; là, ne prenant pas le temps de se dévêtir, il se précipita dans le fleuve, et fut assez heureux d'en retirer le pauvre petit imprudent.

Sauveteur et sauvé furent recueillis chez M. Thiffoine, où des soins leur furent prodigués.

Ce sauvetage fait le plus grand honneur au sieur Marillé, qui, en cette circonstance, par une température sibérienne et au milieu des glaçons énormes qui pouvaient le broyer, mérite certainement une belle récompense.

Le jeune Albert, voué à une mort certaine, avait déjà perdu connaissance. Les soins empressés qu'il a reçus chez M. Thiffoine l'ont rappelé promptement à la vie.

Alfred Marillé avait déjà à son actif un sauvetage opéré à Pontivy, où, étant militaire, il était en garnison: il avait retiré de l'eau un camarade qui allait se noyer.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

MM. Champion et Morgon, sous-lieutenants à l'École de cavalerie, sont proposés au Tableau d'avancement pour le grade de lieutenant.

Le Comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers sera à Saumur le mercredi 18 janvier, à 8 heures du matin.

Le Président de la République veut faire son tour de France. A cet effet, on prépare dans son cabinet des projets d'itinéraire.

Ces voyages se feront avec un véritable cérémonial. M. Grévy n'ayant pas effectué, comme on le sait, ces sortes de déplacements, l'Elysée fait prendre des informations auprès d'anciens secrétaires du maréchal de Mac-Mahon sur les détails d'organisation nécessaires.

On cherche des chevaux pour M. Carnot. C'est un officier de sa maison militaire qui est chargé de cette mission, en même temps que de l'achat et des commandes de voitures.

(Figaro.)

M. Paysan, inspecteur d'académie à Angers, est nommé à Rennes.

M. Rainaud, vétérinaire au haras de Rodez, est nommé à Angers, en remplacement de M. Prince.

ANGERS.

L'affaire de la butte du Pré-Pigeon

On lit dans le Ralliement :

« Vendredi, vers une heure de l'après-midi, un Italien, nommé Pascolo Latharion, musicien ambulancier, cassait du coke sur la butte du Pré-Pigeon, près de sa voiture, sorte de maison roulante et son seul abri.

« Il entendit tout à coup du bruit à l'intérieur. Voulant s'en rendre compte, il courut de ce côté et aperçut un homme de mauvaise mine qui arrachait avec des tenailles les quelques planches mal jointes qui forment un des côtés de sa maison.

« Se voyant dérangé de sa besogne, le voleur s'enfuit à toutes jambes, mais pas assez rapidement encore, car il fut rejoint à une cinquantaine de mètres par l'Italien qui le poursuivait la hache à la main.

« A ce moment, une lutte terrible s'engagea entre les deux individus.

« Pascolo déchargea sur la tête du voleur plusieurs coups de son arme, mais il eut lui-même l'oreille en partie arrachée par les tenailles du malfaiteur, un Espagnol, nommé Lestanos Petro.

« Il reçut en outre un coup de couteau sous le menton.

« La police prévenue arriva bientôt et conduisit les deux blessés au poste de la place du Pélican où M. le docteur Laurent, appelé pour les examiner, a jugé nécessaire leur transport à l'hôpital.

« L'état des deux individus est grave. »

PÊCHE FLUVIALE

Voici les principaux articles de l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans le département de Maine-et-Loire pour l'année 1888 :

La pêche de l'aloise, du mulet et de la lamproie est permise dans le département de Maine-et-Loire, comme celle du saumon et de la truite, du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

Pendant cette période, la pêche de l'anguille et de la plie est interdite sur la Loire, mais elle est permise sur les autres cours d'eau.

La pêche de tous les autres poissons est interdite du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

Il est interdit de faire usage d'armes à feu et d'instruments destinés à darder ou à harponner le poisson, ainsi que de l'engin connu sous le nom de truble, trouble, bâche et tire à soi, d'user de drogues enivrantes et de pêcher au feu.

La pêche à la carafe ou à la bouteille est également interdite.

Les poissons d'appât autres que l'ablette, le vairon, la vandoise ou dard, la loche, le goujon et le chabot, devront avoir au minimum les dimensions prescrites par l'article 8 du décret du 10 août 1875.

LES LOTERIES NON TIRÉES

Beaucoup de possesseurs de billets des loteries non tirées se demandent si, par le fait de l'unification des loteries et de l'émission du Crédit Foncier, ils perdront les billets des diverses loteries qu'ils ont achetés depuis quelques années.

Nous croyons savoir que le Crédit Foncier doit, au contraire, prélever sur les fonds provenant de son émission les sommes nécessaires aux divers tirages tant de fois annoncés et si souvent remis à « une date ultérieure. »

Afin qu'il n'y ait aucune fraude dans les tirages et que les numéros non placés ne puissent en aucune façon participer aux lots, on a opéré de la façon suivante :

Le ministère de l'intérieur, qui autorise les loteries, a fait renfermer les billets non placés et les a fait mettre sous séquestre.

Le jour du tirage, si l'un de ces numéros venait à sortir, on l'annulerait et on le retirerait.

On donne ainsi toute satisfaction aux possesseurs des billets des loteries de Nice, Marseille, Toulon et Coloniale.

Le Drame de Vouvray-sur-Loir

On écrit de cette commune à la Sarthe : « Notre commune a été mise en émoi par une scène d'une incroyable violence.

M. Larcher, Hilaire, âgé de 42 ans, cultivateur à la ferme de Versailles, commune de Château-du-Loir, était venu à Vouvray pour traiter quelques affaires avec des marchands d'engrais qui étaient descendus à l'hôtel de M. Moulinet.

Il arriva à l'heure du déjeuner, et, sur l'invitation des marchands, il se mit à table avec eux. Plusieurs habitants de Vouvray étaient présents, entr'autres un sieur Bousard, âgé de 64 ans, propriétaire au bourg.

Le déjeuner fut très gai et se prolongea jusqu'à trois heures et demie. A ce moment, tous les convives partirent ensemble et allèrent se promener dans le bourg. Comme de juste, ils firent de nombreuses stations, tantôt chez les débitants de la commune, tantôt chez des personnes de connaissance. A Vouvray, comme partout, les affaires ne se traitent bien que le verre en main.

A huit heures et demie du soir, au moment où on allait regagner l'hôtel pour dîner, Bousard invitait tout le monde à entrer chez lui pour goûter son vin.

On s'attabla et une discussion vint à s'engager sur la fabrication des andouilles !!! — Bousard tenait naturellement pour les andouilles de Vouvray; Larcher, au contraire, prônait pour celles de Château-du-Loir.

Le débat fut extrêmement vif et agrémenté de quelques mots blessants... Bousard finit par se fâcher tout-à-fait...

Les convives, pour clore la scène, se levèrent pour sortir; en ce moment, Larcher eut le malheur de renverser un bouteille vide.

Bousard vit dans ce fait une nouvelle insulte. Il perdit la tête et, saisissant une épée qui se trouvait dans un coin de la chambre, il en frappa Larcher à trois reprises différentes.

Larcher fut légèrement atteint au visage par les deux premiers coups; il put parer le troisième coup en saisissant l'épée à pleine lame et en l'arrachant à Bousard, mais il se fit une entaille assez profonde à la main.

Cette scène s'était passée si rapidement qu'aucun des convives n'avait eu le temps d'intervenir.

En voyant Larcher blessé et couvert de sang, deux d'entre eux l'entraînèrent dans une pièce voisine, tandis que les autres se jetaient sur Bousard et le maintenaient solidement.

Bousard parut se calmer un peu. Il pria même ceux qui le tenaient de le laisser, en déclarant que c'était fini...

On eut l'imprudence de le croire; mais, à peine avait-il repris la liberté de ses mouvements, qu'il saisissait une bouteille vide et qu'il s'élançait dans la pièce où Larcher était en train d'éponger son sang, en criant : « Cette fois, il faut que je le tue ! »

Et le fait est qu'il lui brisa sur le crâne la bouteille qu'il avait à la main.

Larcher tomba comme une masse.

Toutes les personnes présentes s'élançèrent de nouveau sur Bousard qui, cette fois, fut définitivement mis dans l'impossibilité de faire un mouvement.

Quant à Larcher, après lui avoir donné quelques soins, on le ramena chez lui, où M. le docteur Houdoux fut mandé en toute hâte. Il constata que le malheureux portait trois blessures assez graves, l'une au-dessus de l'œil gauche, l'autre sur le nez, et la troisième sur le crâne.

Hier matin, Bousard a été conduit par la gendarmerie à la ferme de Versailles et confronté avec sa victime. M. le juge de paix de Château-du-Loir était présent et il lui a fait subir un assez long interrogatoire.

Avis de ces faits a été envoyé au parquet de Saint-Calais. On croit que le procureur de la République et le juge d'instruction vont venir prendre la direction de l'enquête.

Bousard et Larcher ne s'étaient jamais rencontrés avant cette scène déplorable et ne se connaissaient pas. »

Publications de mariage.

Alexandre Derouveau, viticulteur, de Blaison, et Marie-Cécile-Joséphine Samson, couturière, de Saumur.

Louis-Marie Lethiec, employé d'octroi, et Jeanne-Marie Zimpher, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Gabillé, ferblantier, et Rose Ménard, tailleur, tous deux de Saumur.

Albert-Jules Simon, carrossier, de Saumur, et Alida-Marie Micoulaud, sans profession, de Niort.

Marie-Armand-Gaston de Gontaut-Biron, sous-lieutenant au 4^e Hussards, précédemment détaché à l'École de Saumur, et Béatrix-Marie-Solange de Virieu, sans profession, de Paris.

Ferdinand Beaudouin, charpentier, et Constance-Louise Lairie, marchande épicrière (veuve), tous deux de Saumur.

Gabriel-Marie-Jacques Loigerot, employé des chemins de fer de l'État, et Augustine-Hortense Ballu, sans profession, de Saumur.

FAITS DIVERS

Coquelin aîné en Grèce

On écrit au Journal des Débats :

« Le « voyage en Orient » de notre illustre comique est une pompe triomphale. Lord Byron avait l'acclamation des palikares, l'aurole des sabres nus, le cri d'amour de la Grèce régénérée. Lamartine avait les éblouissements du clair soleil, les longues rêveries sous la tente, les salutations des cheiks dans les solitudes du Liban, les folles cavalcades dans le désert poudreux. Coquelin éclipsa ces hautes renommées. Les Serbes l'applaudissent, les Bulgares le comprennent, les Roumains l'admirent; il fait rire les Turcs. Pour lui, le Balkan rayonne, le Danube sourit et la Corne d'Or justifie son nom. A Bukarest, on lui a décerné une couronne de chêne et de laurier, et un journaliste local, qui a de la littérature, lui a appliqué le vers de Boileau à Louis XIV :

... cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

« Aujourd'hui, l'Agence Havas, faisant trêve à ses préoccupations moroses de politique internationale, nous annonce une première représentation qui a soulevé un enthousiasme indescriptible, et que la recette a dépassé 45,000 francs. Le Sultan a même conféré à Coquelin l'ordre de l'Osmanie. Là-dessus, l'Ephémère entre en joie, et écrit, en métaphores fleuries, un grand article où elle déclare que « le rire va retentir comme un joyeux tonnerre, et que les larmes vont tomber comme des gouttes de rosée sur les roses d'avril. » Actuellement les places sont toutes retenues et coûtent une quarantaine de francs. Voilà qui fait réfléchir. Et puis, qui sait si le vagabondage et les succès faciles n'ont pas altéré la sonorité vibrante de la voix, gâté quelque peu la grâce de cette verve superbement comique? Serais-je assuré de retrouver, pour ce prix-là, le divin Mascarille que nous admirions jadis, pour 2 fr. 50 c., au parterre du Théâtre-Français ? »

ÉTRENNES. — Comme les années précédentes, M. DOUESNEL, EPICERIE CENTRALE, a mis en vente son grand assortiment de Bonbons fondants, Pralines Duchesse, Pralines Vanille, Chocolats Crème et Pralinés, etc., etc., à 4 fr. 80 le 1/2 kilo, que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, ainsi que ses Pralines à la rose à 90 c. le 1/2 kilo.

Crédit Lyonnais

Escompte. Recouvrements. Délivrance de chèques. Dépôt de fonds. Prêts sur Titres. Régularisations de Titres. Souscriptions.

Les bureaux sont actuellement 30, boulevard de Saumur, à Angers.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements trétiens ou véreux.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 2 Janvier 1888,

LE BOSSU

Drame en 5 actes et 10 tableaux, de P. Féval.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

AVIS

Le liquidateur de la Société des Filatures et Corderies mécaniques de l'Ouest, dont le siège social était au Mans, avenue de Pontlieue, invite les porteurs d'obligations ou autres créanciers de la Société qui n'auraient pas encore produit à la liquidation, à lui faire connaître sans retard leurs noms et adresses.

Le liquidateur judiciaire,
E. BLIN, agréé au Mans,
59, rue Auverny.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

MÉTairie DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnen.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 1 kilomètre de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trappes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un bon chien couchant, 5 ans, tout dressé.

S'adresser au bureau du journal.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

M. V. COUË, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur,
au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Saumur, imp. P. GODET.

Étrennes 1888

A partir du 15 Décembre

OUVERTURE DES GRANDS & NOUVEAUX MAGASINS

De la M^{on} DAVEAU

Rue du Puits-Neuf, 14, et rue de la Cocasserie, 15 et 17, SAUMUR.

Avis aux personnes voulant offrir des Étrennes de Bon Goût et à Bon Marché.

Dans ces Vastes Magasins se trouvent réunies les plus Élévées Nouveautés et les plus belles pièces décoratives de l'Ameublement :

Glaces, cadres dorés vieux cuivre, Venise et bois sculpté.

Gravures, Aquarelles, Chromos, Peintures.

Bronzes, Coupes, Plats à cartes, Encriers, Buires, Statuettes, Services fumeurs, Pots à tabac, Flambeaux, Bougeoirs, Suspensions de Salle à Manger, depuis 29 fr. (article recommandé), etc.

Garnitures de foyer, Chenets, Landiers, Galeries riches, en cuivre, Porte-pelle et Pincettes, Pare-étincelles, etc.

Eventails et Écrans, riches et ordinaires.

Christes et Objets de piété, Imagerie, etc.

Maroquinerie, Porte-Monnaie, Carnets de visite, Porte-Cigare, etc.

Articles de peinture à l'huile et à l'Aquarelle.

Toiles cirées pour Table, Linoléum pour Parquets, etc.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelle, 25,

SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagnaux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.



VERITABLE CONSOMME
Une à deux cuillerées à café de MAGGI dans une assiette d'eau bouillante et vous avez instantanément un consommé excellent, contenant viande, légumes, etc.
En vente chez M. GEORGES DOUESNEL à Saumur.

CONCENTRE AUX TRUFFES
Quelques gouttes seulement du Concentré aux truffes MAGGI communiquent à tous les mets la Saveur parfumée du précieux tubercule. C'est la Sauce Périgueux à la minute.



CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 08	4 55	9 08
— (départ.)	2 34	7 33	»	»	2 08	4 59	9 11
Thouars	2 53	8 10	»	»	2 27	5 27	9 38
Loudun	»	8 10	»	»	2 53	»	9 52
Poitiers	»	16 33	»	»	5 27	»	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				
STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	»
Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	»
Nantilly	8 37	4 26	8 43	»
Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	»
— (départ.)	9 29	5 27	9 38	»
le Vaudelay	9 40	5 11	5 17	9 31
Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42
Doué	9 57	5 27	6 21	9 51

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 41
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	3 58	5 09	7 43	12 31

LIGNE D'ORLÉANS							
ANGERS — SAUMUR — TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 05
Les Rosiers	»	7 19	»	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 36	»	12 24	4 07	6 36	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur(a)	3 22	7 48	9 34	12 44	4 30	6 49	10 34
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	2 26	6 35	8 42	11 49

SAUMUR — LA FLÈCHE							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	5 23
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	5 57
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 12
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 38	12 17	6 27
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44

Ve par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.